

Moins de restrictions... moins de consommation...

Paradoxe : ces dernières années, les Français ont limité leurs dépenses tout en affirmant se restreindre moins qu'auparavant.

Robert Rochefort

Environ deux Français sur trois déclarent « se restreindre ». Le sentiment de restriction dépasse ainsi les seules catégories sociales les plus modestes. Il s'agit en réalité d'un indicateur beaucoup plus général qui mesure un désir de consommer davantage, quel que soit son revenu actuel. Au cours des années récentes, ce sentiment de restriction a eu tendance à diminuer, alors que s'observait un ralentissement sensible de la consommation.

On a donc assisté à un tassement de la demande « latente » des ménages en matière de consommation. Une enquête du CRÉDOC, réalisée à la fin 1992, confirme cette dépendance entre la restriction et le désir de consommer. Ainsi, le poste de dépenses pour lequel les restrictions sont maximales – les vacances et les loisirs – est aussi celui pour lequel 85 % des Français se déclarent dans cette enquête prêts à consommer davantage en cas d'augmentation de leur revenu. Ce numéro de Consommation et Modes de Vie s'attache à présenter les principales caractéristiques liées à l'expression de ce sentiment de restriction, tant il est vrai que la moindre croissance du revenu disponible des ménages ne suffit pas à elle seule à rendre compte de la difficile période que traversent aujourd'hui l'ensemble des secteurs de la consommation.

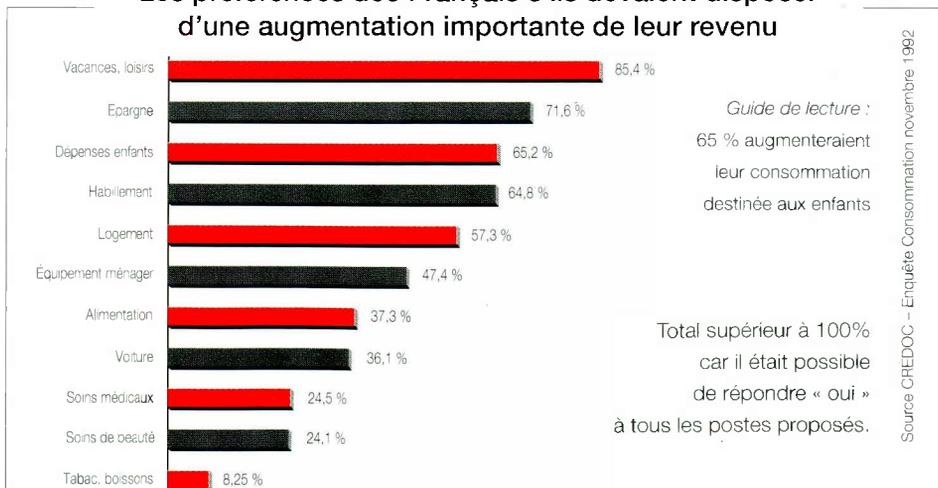
En cas d'augmentation de leur revenu, les Français privilégieraient les loisirs et l'épargne

Que feraient les Français d'une augmentation importante de leur revenu ? En cette période de marasme prolongé de la consommation des ménages et alors que, pour un grand nombre d'analystes, l'une de ses causes réside dans le tassement du revenu disponible, les résultats de l'enquête du CRÉDOC menée en novembre-décembre derniers apportent des renseignements utiles et contrastés. Les « vacances et les loisirs » sont plébiscités : 85 % des répondants augmenteraient leur consommation dans ce domaine.

Mais c'est l'« épargne » qui obtient le

score immédiatement inférieur : 72 % de réponses positives, sensiblement au-dessus de tous les autres postes de consommation. Voici la confirmation d'un climat d'attente et de précaution expliqué par le niveau élevé des inquiétudes ressenties par les Français, très souvent exposé dans les colonnes de « Consommation et Modes de Vie ». La remontée du taux d'épargne enregistrée depuis plusieurs années a certes des explications techniques : baisse de l'inflation et rémunération élevée des placements financiers sans risque. Mais elle est également le reflet d'un « climat psychologique et social » qui incite à une extrême prudence l'ensemble des acteurs économiques – les producteurs certes – mais aussi les consommateurs.

Les préférences des Français s'ils devaient disposer d'une augmentation importante de leur revenu



Le besoin de « réassurance », face aux inquiétudes de tous genres qui s'agglutinent pour créer un climat de très grande perplexité, s'exprime également par l'ordre des postes de dépenses préférés par les ménages. Au sein des dépenses à caractère familial, les postes « enfants » et « logement » qui privilégient le confort affectif sont préférés aux « objets purement techniques » que sont la « voiture » et les biens d'« équipement ménager ».

De 1987 à 1991, le sentiment de restriction est resté à un niveau relativement bas

Depuis plus de dix ans, le CRÉDOC mesure, dans son système d'enquêtes sur les aspirations des Français, l'intensité du sentiment de restriction exprimé par les ménages à l'égard de

s'expliquer de deux façons. Tout d'abord, cela peut résulter d'une véritable contrainte budgétaire qui, pour les ménages aux revenus les plus bas, force à se priver de biens qui peuvent dans le pire des cas être de première nécessité.

Pour les ménages aux revenus moyens, la contrainte budgétaire peut entraîner une privation à l'égard de biens très utiles mais que l'on qualifierait davantage de biens de confort.

En second lieu, la restriction peut être aussi la conséquence d'un désir de consommer davantage, d'une appétence qui, dans l'absolu, peut s'observer quel que soit le revenu du ménage. L'attrait à l'égard de produits nouveaux et encore chers, la passion pour un loisir particulièrement coûteux, le désir d'adopter un train de vie « au-dessus de ses moyens actuels » peuvent nourrir une impression de restriction. Le taux de restriction est alors une expression collective de la demande de consommation qui nourrira vraisemblablement l'activité économique future. Pour pouvoir anticiper la croissance des marchés de consommation, les

treindre a progressivement diminué pour se situer durablement, au cours des années passées, légèrement en dessous du seuil de 60 %. Ce niveau relativement bas semble ainsi indiquer qu'au cours de cette période la « demande » du consommateur, son appétence générale à l'égard de la consommation ont été particulièrement faibles. Si cela devait se prolonger, on pourrait y déceler un signe tangible d'une crise durable vis-à-vis d'une société de surconsommation.

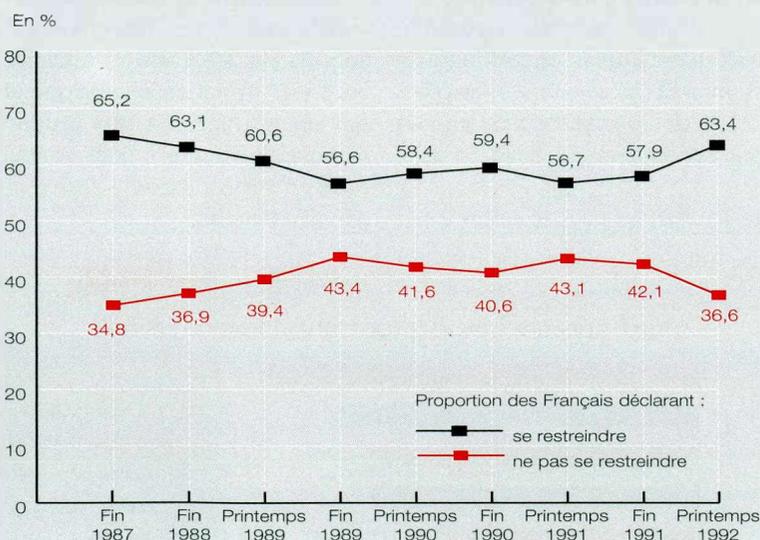
La remontée observée au printemps 1992 (l'indicateur de restriction atteint 63 %) devra être confirmée dans les prochaines enquêtes pour être jugée significative d'un retournement de tendance, d'un « réveil de la demande » qui ne s'était toujours pas observé à la fin de 1992.

C'est sur les postes vitaux que les restrictions sont le plus faibles

Dans une large mesure, les postes de consommation sur lesquels les ménages déclarent se restreindre le plus sont logiquement ceux pour lesquels ils se disent prêts à consommer davantage en cas d'augmentation de leur revenu. Les vacances et les loisirs en fournissent l'exemple extrême : 45 % des Français se restreignent sur ce poste et 85 % d'entre eux sont prêts à y consacrer un revenu supplémentaire. Un clivage apparaît entre les restrictions qui semblent concerner les besoins vitaux (en rouge sur le graphique) et celles qui au contraire, sans pour autant apparaître négligeables, sont d'une gravité moins forte (en noir sur le graphique). A une exception près – le tabac et les boissons – tous les postes « non vitaux » sont également ceux pour lesquels les restrictions sont le plus importantes.

Les restrictions sur les postes « vitaux » sont les caractéristiques des groupes de population qui connaissent des difficultés sociales particulièrement vives (revenu du ménage inférieur à 4000 F par mois, personnes enquêtées ayant connu le chômage au moins trois fois depuis vingt ans).

L'augmentation du sentiment de restriction en 1992 qui fait suite à plusieurs années « relativement » basses est-elle précurseur d'un réveil de la demande pour 1993 ?



Source CRÉDOC - Enquête Aspirations

leur consommation, d'une façon générale, et sur un certain nombre de postes budgétaires en particulier. Essentiellement subjective, la déclaration du sentiment de restriction peut

producteurs et les distributeurs ont donc besoin que ce sentiment de restriction soit suffisamment élevé. De l'automne 1987 à la fin 1991, la proportion de Français déclarant se res-

Les restrictions diminuent avec l'âge...

La perception d'un sentiment de restriction suit le cycle de vie. Elle progresse au début de l'âge adulte au fur et à mesure que la famille se compose et qu'il faut faire face à de nouveaux besoins que la progression du revenu ne permet pas complètement de satisfaire. Puis, à partir de la cinquantaine, la décroissance est sensible et devient minoritaire passé le cap des 60 ans. L'amélioration très significative des revenus des plus de 60 ans explique que, depuis dix ans, ce soit dans cette catégorie d'âge que les restrictions ont le plus fortement diminué. Ainsi, au début des années 90, il n'y a plus qu'un Français sur trois de plus de 70 ans qui déclare se restreindre.

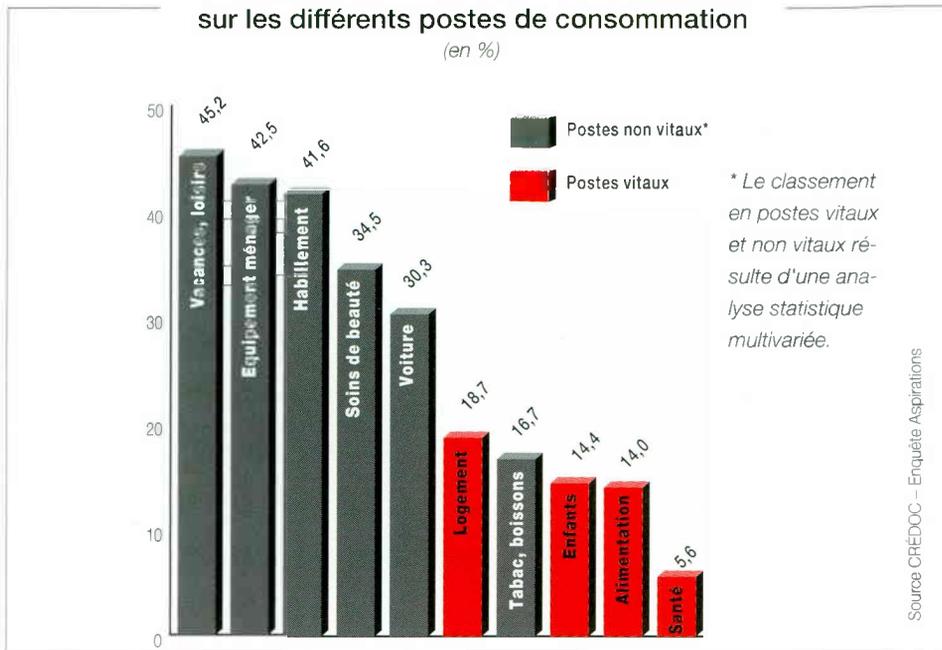
Le sentiment de restriction fait à la fois appel à la notion de besoin et à celle de désir à l'égard de la consommation. Il joue un rôle important pour déclencher le projet d'achat. Ainsi, un faible niveau de restriction peut-il signifier à la fois une satisfaction convenable des besoins ressentis, mais aussi une faible motivation à consommer davantage, compte tenu de son désir propre, de l'état des biens de consommation qui sont proposés, etc.

C'est ce qu'il semble s'observer pour les personnes de plus de 60 ans qui se restreignent relativement moins que les autres. Est-ce le signe que le « marché » de la consommation ne les attire pas autant que cela serait nécessaire ? Or, à un moment où se pose crucialement la question de la relance de la consommation, comment oublier que c'est entre 60 et 70 ans que le revenu moyen par personne (par unité de consommation) est le plus élevé ?

... mais les différences s'atténuent sur le poste « vacances-loisirs »

Car lorsque les produits et les services proposés paraissent adaptés à la demande de cette classe d'âge, le consommateur réagit positivement. L'exemple du poste « vacances et lo-

Proportion de Français qui se restreignent sur les différents postes de consommation (en %)

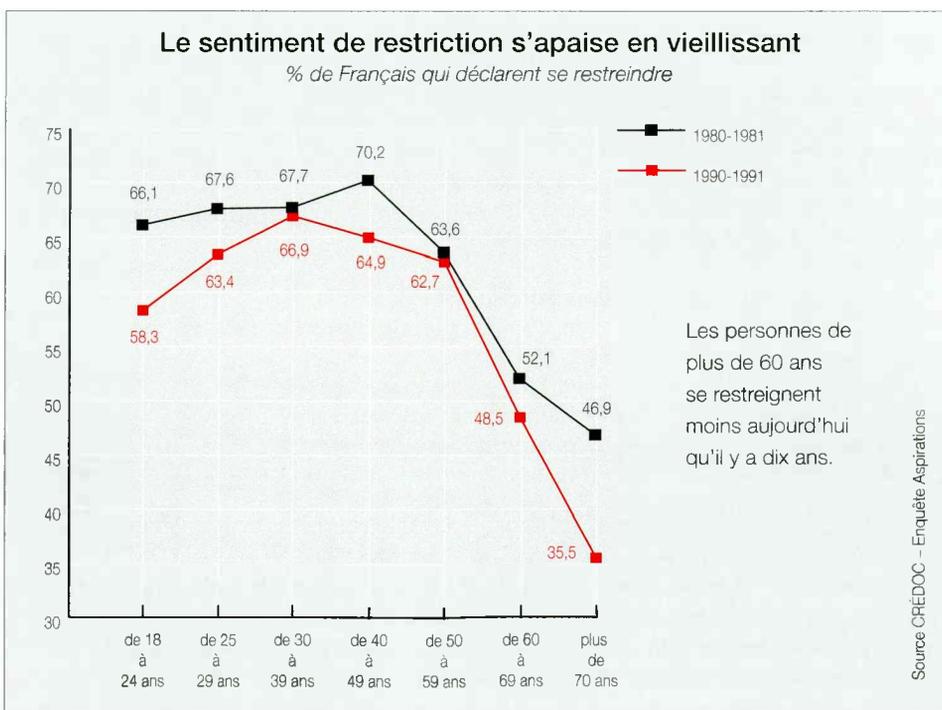


sirs » est de ce point de vue parfaitement éloquent. Au cours des dix années passées, les « jeunes retraités » ont très fortement augmenté leur taux de départ et le budget qu'ils consacrent à ces activités de villégiature. Néanmoins, l'indicateur de restriction sur ce poste ne s'est pas réduit au cours de cette période. En 1990-1991, comme dix ans plus tôt, environ un Français sur trois âgé de plus de 60 ans déclare se restreindre sur les vacances et les loisirs. Cela doit être in-

terprété comme le signe que la demande, loin d'être totalement satisfaite, a progressé en même temps que l'offre : cercle « vertueux » de développement d'un marché solvable, peu touché par les variations conjoncturelles compte tenu de la solvabilité assurée sur courte et moyenne période des revenus des personnes considérées. L'augmentation du sentiment de restriction doit donc être interprétée comme le signe que ce marché continuera à se développer. ■

Le sentiment de restriction s'apaise en vieillissant

% de Français qui déclarent se restreindre



Le sentiment de restriction diminue à partir d'un revenu mensuel de 15 000 F

Jusqu'à 12 000 F par mois, le taux de restriction par classe de revenu est quasiment identique et concerne environ deux foyers sur trois.

Par contre, lorsque le revenu se situe entre 12 000 F et 15 000 F par mois, l'indicateur de restriction descend à 55 % et il chute davantage encore pour atteindre 46 % lorsque le revenu dépasse 15 000 F.

Ainsi, pour les catégories modestes et pour les classes moyennes, les besoins et les envies de consommer augmentent avec le revenu. Une croissance de leur revenu entraînerait donc logiquement une progression de leur consommation.

En revanche, pour les catégories les plus aisées, les besoins tendent à être saturés et ne progressent plus aussi vite. L'utilisation d'un revenu supplémentaire se porterait donc en priorité sur l'épargne.

Les variations en fonction de la catégorie professionnelle du chef de ménage combinent les effets d'âge et de revenu : seule la catégorie très défavorisée des ouvriers agricoles enregistre un taux de restriction très supérieur à la moyenne (72 %). A l'autre extrémité de l'échelle sociale, on enregistre un taux minimal pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (46 %). Mais c'est chez les retraités que le taux est plus faible encore : 42 % de restrictions.

Le sentiment de restriction selon la catégorie sociale

| | |
|---|------|
| Ouvriers agricoles | 72 % |
| Personnels de service | 69 % |
| Ouvriers | 68 % |
| Exploitants agricoles | 67 % |
| Employés | 65 % |
| Professions intermédiaires | 59 % |
| Artisans, Commerçants | |
| Chefs d'entreprise | 52 % |
| Cadres, Professions intellectuelles supérieures | 46 % |
| Retraités | 42 % |

Source CRÉDOC - Enquête Aspirations

CRÉDOC
Consommation
et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 00

Diffusion par abonnement uniquement 160 francs par an - Environ 10 numéros

Commission paritaire n° 2193 - AD/PC/DC

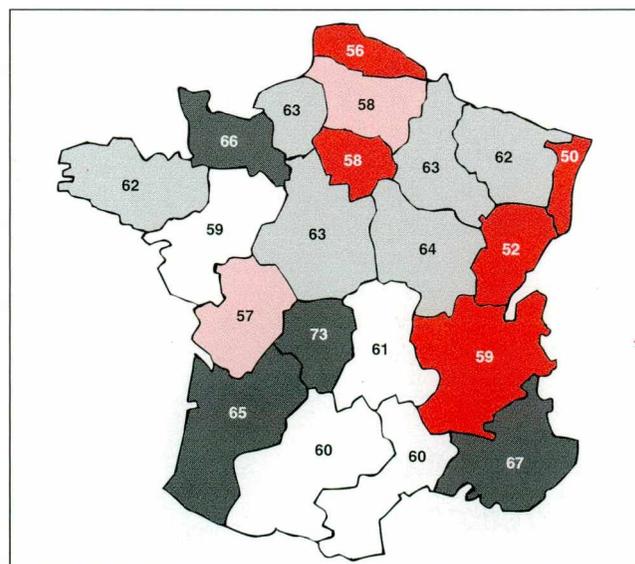
Réalisation : La Souris 45 21 09 61

Le Limousin est la région où les restrictions déclarées sont le plus fortes. L'Alsace, celle où elles sont le moins fréquentes

Les restrictions ne sont pas ressenties avec la même intensité d'une région à l'autre. Ainsi, le Limousin est celle dans laquelle le taux de restriction est maximal (73 %) et il s'agit aussi de la région de France dans laquelle le salaire moyen net est minimal (mis à part la Corse qui n'est pas incluse dans le champ de l'enquête sur les restrictions).

A l'inverse, les deux régions qui connaissent le taux de chômage minimal sont également celles qui enregistrent les fréquences de restrictions les moins élevées : Alsace (50 %), Franche-Comté (52 %). L'Île-de-France, région qui arrive en tête pour le revenu par habitant, connaît un taux de restriction légèrement inférieur à la moyenne nationale (58 %).

On voit donc que ces différences régionales sont explicables par des raisons objectives liées à leur situation économique. Certaines autres variations semblent au contraire trouver leur origine dans des traditions culturelles régionales, laissant une part plus ou moins vive à l'expression du mécontentement. C'est ainsi que, de façon quelque peu paradoxale, le Nord-Pas-de-Calais, région peu favorisée qui arrive en dernière place pour le taux de confort des logements, déclare un taux de restriction très inférieur à la moyenne (56 %). A l'autre extrémité géographique, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine, qui se situent dans la moyenne supérieure sur le plan des indicateurs économiques et qui, par ailleurs, ont une démographie plutôt âgée, connaissent des taux de restriction très significativement au-dessus de la moyenne nationale (respectivement 67 et 65 %).



Source : CRÉDOC

■ Restrictions déclarées inférieures à la moyenne nationale

■ Restrictions déclarées supérieures à la moyenne nationale

■ Chiffre inférieur, mais faible représentativité de l'échantillon régional

■ Chiffre supérieur, mais faible représentativité de l'échantillon régional

■ Restrictions déclarées supérieures à la moyenne nationale

□ Taux régional identique au taux national